

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° **41_170626**

**OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE**

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et La Jeunesse au Plein Air (JPA) pour l'aide au départ en vacances d'enfants.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°41_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Madame Sandrine SALEMME rapporte :

La Jeunesse au Plein Air est une association qui milite pour le départ de tous les enfants en vacances. Or, encore à ce jour, de nombreux enfants et adolescents en sont privés, le plus souvent pour des raisons économiques. Pour lutter contre cette exclusion sociale, chaque année, la Jeunesse au Plein Air (JPA) organise une campagne de solidarité dans les établissements scolaires publics du département. Cette initiative, sous le patronage du Ministre de l'Éducation Nationale, permet de recueillir des fonds pour faciliter le départ en vacances des enfants.

La Ville d'Aubagne, partageant très largement ces préoccupations, souhaite soutenir cette initiative.

Les aides se traduisent par une réduction de la facturation du séjour à la famille par la Ville. La JPA remet par la suite un chèque à la Ville, correspondant au montant des réductions effectuées.

A partir de 2022, la JPA a souhaité modifier le mode d'attribution des aides. Ainsi, son action ne se limite plus à l'attribution d'une aide, mais s'inscrit dans une démarche plus globale avec des objectifs et engagements des bénéficiaires.

La convention de partenariat entre la JPA et la Ville d'Aubagne a de nombreux objectifs tels que :

- Promouvoir les vacances collectives afin qu'elles prennent toute leur place dans le parcours éducatif de chaque jeune et rechercher les conditions pour dépasser les obstacles économiques et psychologiques à l'inscription,
- Favoriser le premier départ en centre de vacances d'enfants et d'adolescents qui n'ont jamais connu l'expérience de vie collective,
- Ajuster les mesures d'aide aux besoins des familles pour encourager les départs en centre de vacances,
- Favoriser le suivi des jeunes les plus motivés à se former à l'encadrement des centres de vacances,
- Favoriser l'engagement de la Ville dans le développement d'actions solidaires portées par la JPA.

La convention ci-annexée, est conclue pour une durée de deux ans à compter de sa signature. Elle est soumise à une adhésion de la Ville de 150 euros par année civile. En outre, elle engage la Ville à communiquer sur la Campagne de Solidarité et à participer à la campagne « Oui Recycle » portées par la JPA.

Cette délibération propose d'approuver la convention d'attribution d'aides pour favoriser le départ en vacances collectives des enfants et des adolescents, l'adhésion à la JPA d'un montant de 150 euros annuels au dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de soutenir les actions de la JPA,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Délibération n°41_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'APPOUVER les termes de la convention de partenariat avec la Jeunesse au Plein Air ci-annexée ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de la Ville pour un montant de 150 euros par année civile.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME